

Questions orales

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le député ne propose sans doute pas sérieusement d'abandonner un bill auquel nous avons déjà consacré 86 heures.

Des voix: Laissez-le de côté.

M. Trudeau: Le Parlement a consacré 86 heures à l'étude du projet Canagrex. Pour ce qui est du bill C-123, nous proposons de commencer le débat à ce sujet également afin que nous sachions quels sont les critères qui, selon le député d'en face, n'ont pas été respectés.

M. Beatty: Ils sont énumérés dans le rapport du vérificateur général.

M. Trudeau: Si j'ai bien compris, le député a un exemplaire de son rapport entre les mains et il veut soulever la question . . .

M. Clark: Tout ce que vous avez, c'est votre insigne de fasciste.

M. Trudeau: . . . des critères. Le chef de l'opposition veut s'en mêler, mais j'estime que, par courtoisie envers son député de l'arrière-ban, il pourrait le laisser poursuivre. Néanmoins, le chef de l'opposition n'est pas réputé pour sa courtoisie et il aimerait jouer les dictateurs . . .

M. Clark: Vous êtes mal placé pour me donner des leçons de courtoisie.

M. Trudeau: . . . mais, malheureusement, il ne trouve personne dans son parti qui veuille bien subir son joug.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA PRÉSUMÉE OMISSION DU NOTARIAT DANS L'IDENTIFICATION DES PROFESSIONS À L'ARTICLE 16(2)

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans son projet de loi modifiant la loi relative à l'impôt, j'imagine bien qu'il s'agit d'un oubli important que le ministre va reconnaître à l'article 16(2), là où l'on identifie les professions de comptable, dentiste, avocat, médecin, vétérinaire, chiropraticien, le ministre des Finances est conscient de l'importante profession qu'on appelle le notariat au Québec. Comment expliquer que cette profession n'est pas identifiée dans son projet de loi?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Je vais vérifier avec les fonctionnaires de mon ministère si en effet il y a eu un oubli. S'il y en a eu un, un amendement sera apporté au moment de l'étude en comité plénier pour tenir compte de cette très importante profession pour laquelle d'ailleurs j'ai le plus grand respect en effet.

M. La Salle: Madame le Président, au nom de ces 2,000 notaires et de cette profession qui existe au Québec depuis je pense 300 ans, le ministre s'engage-t-il à introduire dans son texte législatif la profession de notaire qui est fort connue au Québec?

M. Lalonde: Comme je l'ai indiqué à l'honorable député, je vais vérifier si effectivement il y a eu un oubli et s'il y en a eu un à cet égard, je vais voir à ce qu'il y ait une rectification au moment de l'étude en comité plénier. C'est le moment où des amendements sont apportés à un projet de loi.

* * *

● (1440)

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTAPE DU RAPPORT ET LA 3^E LECTURE DU BILL C-85

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture au sujet de l'affaire Canagrex. Comme il a annoncé brutalement hier qu'il allait imposer la clôture, le ministre ne doit sûrement pas ignorer que presque tous les producteurs de bovins organisés du Canada ont manifesté leur opposition absolue à ce projet sous sa forme actuelle. Il ne peut ignorer que les producteurs de bovins ont demandé que le bill ne s'applique pas au bétail et produits du bœuf à moins que les dispositions relatives à l'achat et à la vente ne soient supprimées.

Comment le ministre peut-il justifier une façon de procéder aussi extrême après seulement 19 heures—on peut dire que cela fait cinq jours—mais il n'y a quand même eu que 19 heures de débat en 2^e lecture et moins de 2 à l'étape du rapport?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, si j'ai présenté cette motion, c'est qu'il a été longuement question de Canagrex, même avant qu'elle ne soit présentée à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Voilà un principe parlementaire nouveau.